



Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 11 août 2025 le Conseil a adopté LE PROJET DE RÈGLEMENT

N° 193-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE N°05-97 VISANT À :

**VISANT À PERMETTRE L'USAGE DE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE 08-AF
REGROUER LES CONDITIONS D'AUTORISATIONS DE RÉSIDENCE DANS LA ZONE 08-AF**

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 septembre 2025, à 18 h 30, à la salle Bonne entente au 423-B rue Principale. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Les projets de règlements N°193-2025 concernent des dispositions applicables dans la zone 08-AF.
3. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la municipalité, situé au 423-B rue Principale heures normales de bureau et au lien suivant : <https://www.st-sylvestre.org/?page=reglements-municipaux#>
4. Le projet de règlement N°193-2025 ne contient pas des dispositions propres à un règlement d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
5. L'illustration des secteurs spécifiquement touchés par chacune des dispositions peut être aussi consultée au bureau municipal, aux heures normales de bureau.

Donnée à Saint-Sylvestre, 12 août 2025

Louise Breton
Directrice générale et greffière-trésorière de la
Municipalité de St-Sylvestre

Saint-Sylvestre, 12 août 2025
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée déclare que j'ai publié l'avis de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement N°193-2025, en affichant une copie de cet avis à l'endroit désigné au bureau municipal le 12 août 2025 et à Alimentation St-Sylvestre.

Louise Breton
Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de St-Sylvestre